

REVUE AERONAUTIQUE

REVUE AERONAUTIQUE
LE 15 JANVIER 1934
N° 15

vitesse, puisqu'il n'ya pas urgence. Vous seriez bien aimable, dans ces conditions, de passer vous-même vos instructions à MM. Meyer-Hausser à Bâle.

*écrit in
Puis enregistrez*

Nous avons reçu de la Commission d'Aviation Militaire la liste des conditions à réaliser par l'Aéroplane militaire suisse. Elles nous paraissent pousser à des appareils exagérément lourds et encombrants, nécessitant de gros moteurs comme ceux du Concours Militaire français de l'an dernier, qui fut une erreur complète puisque les appareils gagnants n'ont jamais été employés pratiquement et ne firent que causer des accidents.

Notre intention serait d'attirer l'attention de la Commission sur cela et de proposer nos appareils de types courants, qui ont la sanction d'une grande pratique, en leur apportant seulement quelques modifications particulières pour les atterrissages, etc.. Croyez-vous que les conditions posées par la Commission telles que l'obligation d'un poids utile de 200 k°, de 4 heures d'approvisionnement (d'ailleurs en sus des 200 k°) par exemple, soient des conditions intangibles ? Nous ne nous expliquons pas toujours ces exigences et si nous devions nous y conformer, elles nécessiteraient sans doute l'étude d'appareils spéciaux.

Nous aimerions savoir votre sentiment sur ces points et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur

Sturis

Depuis que nous possédons votre appareil, l'Armée française nous a demandé de rapprocher le passage du pilote en intervertissant les positions des réservoirs et de l'observation. La visibilité est alors assurée par des fenêtres assez grandes ménagées dans les ailes. Préférez-vous ce modèle ou celui que nous avons déjà eu.

R 25 10 13